

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



07112900

Tribunal de Commerce de Tournai

Déposé au greffe le _____

19 JUL. 2007

Greffe

N° d'entreprise **0426449612**
 Dénomination
 (en entier) **JD DEROUBAIX**
 Forme juridique **société anonyme**
 Siège **Avenue Gaston Biernaux, 23 à 7740 Pecq**
 Objet de l'acte **modifications des statuts**

D'un acte reçu par le notaire Bruno VANDENBERGHE à Tournai, le 07 juin 2007, portant la mention "ENREGISTRE à TOURNAI I, le 08 juin 2007. Vol 178, fol 36, case 20 Rôle cinq, renvoi deux Reçu Vingt-cinq euros (€ 25,00) Le Receveur (signé) B FRANCOIS, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JD DEROUBAIX", ayant son siège social à 7740 Pecq, Avenue Gaston Biernaux, numéro 23 Après avoir délibéré, l'assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix PREMIERE RESOLUTION L'assemblée constate que le capital est exprimé en euro (de par la loi) DEUXIEME RESOLUTION L'assemblée décide de modifier les statuts et entre autres les adapter au Code des Sociétés, savoir siège social, capital autorisé, réduction de capital, amortissement du capital, composition du conseil d'administration, délibérations du conseil d'administration, procès-verbaux, , contrôle, représentation - actes et actions judiciaires, , convocations, admission à l'assemblée, prorogation, vote du bilan, publicité des comptes annuels, perte du capital, liquidation, assemblées de liquidation, droit commun, charges TROISIEME RESOLUTION L'assemblée générale décide de déplacer la date de l'assemblée générale annuelle au dernier jour ouvrable de juin et pour la première fois le trente juin deux mille sept QUATRIEME RESOLUTION L'assemblée décide de modifier comme suit les statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent CINQUIEME RESOLUTION La société n'ayant plus de deux actionnaires et, conformément à l'article seize des statuts, l'assemblée décide de renouveler le mandat des deux administrateurs étant Messieurs Jacques et Damien Deroubaix et ce jusqu'à l'assemblée générale statutaire de deux mille douze Intervient aux présentes, Monsieur DEROUBAIX David Francis Ghislain né à Tournai le quatorze novembre mil neuf cent soixante-sept numéro national 671114 045-49 , époux de dame Nathalie Potentier avec qui il demeure à Pecq, Rue de Soreille, numéro 8/7 Lequel présente sa démission en sa qualité d'administrateur avec effet au 07 juin 2007, laquelle démission est acceptée par l'assemblée générale L'assemblée donne décharge à Monsieur David DEROUBAIX de son mandat d'administrateur SIXIEME RESOLUTION L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent. RENOUELEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS-DELEGUES Et à l'instant, le conseil d'administration, composé de Messieurs Jacques et Damien Deroubaix, domiciliés à Pecq respectivement Avenue Gaston Biernaux, numéro 21 et rue de Maubray, numéro 2/B a décidé de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Messieurs Jacques et Damien Deroubaix, qui acceptent, et ce jusqu'à l'assemblée générale statutaire de deux mille douze Pour extrait conforme (signé) Bruno VANDENBERGHE, Notaire à Tournai

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/07/2007 - Annexes du Moniteur belge

à voir page du Volet B

At recto

Noté en qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

At verso

Noté et signé